
Déclaration Liminaire CTL du jeudi 22 septembre 2016

Monsieur le Président,

Les sujets que nous allons évoquer à ce CTL ne font que confirmer l'ampleur des réformes décidées par nos gouvernants.

La gestion purement comptable des services, des missions et des agents de la DGFIP conduit à un recul de la présence physique des services publics sur le territoire.

N'allez pas croire monsieur le Président que la CFTC est opposé à toute évolution.

Bien au contraire. La CFTC demande des réformes justes et humaines afin de répondre aux inquiétudes générées par les bouleversements qui transforment notre monde.

Ainsi le numérique impacte notre façon de travailler à la DGFIP et nos relations avec nos différents interlocuteurs (particuliers, entreprises, collectivités locales...).

Faut-il pour autant fermer chaque année un site où travaillent des agents de la DGFIP ? La CFTC ne le pense pas.

Dans le monde de 2016 de nombreux français n'ont plus de repères. Beaucoup recherchent un emploi et les services publics disparaissent du territoire. Ces services publics sont un des symboles du fameux vivre ensemble dont on nous parle régulièrement. La présence d'un service public sur le territoire symbolise notre appartenance à une même république sur laquelle repose des valeurs auxquelles nous sommes tous attachés.

Fermer physiquement un site de la DGFIP, au-delà des problèmes pour les personnels, c'est retirer les derniers repères qui restaient pour certains français d'appartenir à un même pays avec ses valeurs.

Comme la CFTC n'est pas un syndicat pessimiste regardons l'avenir.

La CFTC a dans un premier temps rejeté le projet de loi travail présenté par le gouvernement. Dans le cadre d'un vrai dialogue (et non une compromission comme certains l'écrivent) la CFTC a été entendue. Ainsi, pour les fonctionnaires, la loi travail prévoit de mettre en œuvre, pour chaque agent public, un CPA (un compte personnel d'activité) qui informera son titulaire de ses droits à formation et de ses droits sociaux liés à son parcours professionnel. La création du CPA y compris pour les fonctionnaires, constitue un pas supplémentaire vers le Statut du travailleur défendu depuis plusieurs années par la CFTC. Au niveau de la Fonction Publique et de nos ministères économiques et financiers, la CFTC soutiendra toutes les mesures de mise en application de ce dispositif favorable aux agents.

Au niveau local, la CFTC est satisfaite d'avoir été entendue par la direction sur la situation dramatique du poste de Neuf Brisach. Les conditions de vie au travail sont une priorité pour la CFTC. Comme partenaire social pragmatique et progressiste la CFTC prendra toute sa part dans les échanges futurs avec la direction afin de trouver la meilleure solution pour les agents, le chef de poste et la direction.

Monsieur le Président merci pour votre écoute.